Piégeage sans cruauté: accord CE-États-Unis sur des normes internationales de piégeage

1997/0360(CNS) - 16/06/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Carlos PIMENTA (PPE, P), le Parlement européen a rejeté l'accord international agréé entre la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique sur des normes de piégeage sans cruauté, estimant que celui-ci ne prévoit aucunement la fin de méthodes cruelles de capture. Il estime en outre qu'il va beaucoup moins loin que celui conclu avec le Canada et la Russie (CNS97019), la période de transition demandée par les Etats-Unis pour une interdiction totale des pièges à mâchoires étant beaucoup plus longue que celle prévue avec le Canada (lequel prévoit une interdiction immédiate de ces pièges pour certaines espèces-cibles) et son application étant conditionnelle (les USA faisant dépendre l'application de cette disposition de l'entrée en vigueur de l'accord CE-Canada-Russie).